



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1034

5 décembre 2011

- **La prévention sismique, pas encore une priorité**
- **Les impacts de l'ouverture du marché aux affaires internationales**
- **Les femmes violentées font peu confiance aux institutions judiciaires**
- **Dossier : la détention préventive prolongée des mineurs préoccupe les organismes de droits humains**

>> La prévention sismique, pas encore une priorité

« La prévention sismique ne constitue pas la priorité des autorités haïtiennes. Dans le budget de l'exercice fiscal 2010- 2011, aucun fonds n'a été alloué à ce secteur. Les rares travaux depuis le tremblement de terre du 12 janvier ont été réalisés grâce aux fonds de pays amis », a confié l'ingénieur-géologue Claude Prépetit, conseiller technique au bureau des mines et de l'énergie

Le lundi 28 novembre 2011, une secousse de faible intensité a été ressentie à la ville de Grand-Goâve, l'une des villes affectées dans le séisme de 2010 et qui se trouve sur la faille activée il y a environ 2 ans. Paniqués, les habitants se sont rués à l'extérieur des bâtiments, mais aucune perte en vie humaine ni dégât n'ont été signalés.

A la même date, plusieurs îles dans les Caraïbes, dont Porto Rico et Saint Martin, ont été frappées par des tremblements de terre de faible intensité. En Haïti, des travaux, financés par la commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), doivent bientôt être entrepris en vue d'évaluer les bâtiments, d'établir de façon

détaillée une carte des failles actives (y compris les zones à risques) et de définir des éléments de réponse pour chaque type de sols.

A date, les initiatives étatiques de prévention restent minimes. Les fonds pour l'acquisition de matériels ne sont pas toujours débloqués et il n'y a pas encore de campagne de sensibilisation permanente.

De plus, il n'existe pas encore de structure de surveillance des travaux de construction, qui s'enquiert systématiquement du respect des normes parasismiques ainsi que de l'analyse du type de sols dont le laboratoire national du bâtiment et des travaux publics a l'expertise.

Le 14 novembre 2011, l'unité technique de sismologie, relevant du bureau des mines et de l'énergie, alertait la population nationale sur la nécessité de "garder son calme et continuer à prendre des dispositions pour mieux construire en vue de se protéger contre les effets dévastateurs des séismes".

>> Les impacts de l'ouverture du marché aux affaires internationales

Les dirigeants nationaux se sont félicités d'une fenêtre ouverte d'opportunités et de la perspective de création de milliers d'emplois en Haïti, au terme d'un deuxième forum d'investissement, déroulé les 29 et 30 novembre 2011.

Aujourd'hui, à l'exemple du président Michel Martelly, le gouvernement du premier ministre Garry Conille se tourne davantage vers l'extérieur que vers le renforcement des structures nationales de développement, dans un pays où l'indice de compétitivité et le niveau des infrastructures demeurent encore très

faibles par rapport à ceux des pays de la région, comme la République Dominicaine.

En Haïti, Martelly, son gouvernement, et ses "conseillers", comme l'ancien président américain Bill Clinton, font la promotion d'Haïti comme un rêve devenu réalité.

Or, les milliers d'emplois, que fait miroiter la nouvelle administration politique aux yeux de la population, entrent dans un vaste plan visant à convertir le pays en un territoire de manufactures (usines d'assemblage) et de zones franches dans le cadre de la « reconstruction » du pays.

Une fois de plus, le gouvernement et le secteur privé haïtiens, vantent l'« avantage comparatif » des salaires de misère. Ils misent effectivement sur le développement de toute une série de zones manufacturières, ramène les conclusions de plusieurs mois d'enquête conduite par Ayiti Kale Je (AKJ).

Le projet modèle a été construit sur des terres agricoles fertiles pour constituer un parc industriel géant, lourdement financé par les contribuables américains avec 124 millions de dollars. Dans six mois, la grande compagnie de textiles Sae-A Trading, de Corée du Sud, ouvrira ses portes. Pour ses eaux usées, ses usines utiliseront une rivière qui se déverse dans la fragile Baie de Caracol (Nord-Est d'Haïti).

En plus des dangers potentiels pour l'environnement haïtien déjà dévasté, cette nouvelle méga-usine produira des millions de vêtements pour Wal-Mart, Target, GAP et d'autres chaînes de vêtements américains.

>> Les femmes violentées font peu confiance aux institutions judiciaires

Les femmes, ayant subi des violences, accordent très peu confiance aux institutions judiciaires (tribunaux de paix et parquets) en Haïti, révèle une enquête de la concertation nationale contre les violences faites aux femmes.

Créée en 2003 et formellement constituée en 2007, la concertation nationale est constituée de plusieurs organisations et institutions qui travaillent sous le leadership du ministère à la condition féminine. La fiche nationale d'enregistrement des cas de violences rapportées, élaborée depuis 2002, a été l'outil essentiel dans le processus de collecte des données.

Entre 2009 et 2011, sur 3 098 cas de violences répertoriés, 2 240 se rapportent aux femmes, soit un taux de 72%. Les femmes violentées ont le réflexe d'aller à l'hôpital, selon 67% des cas rapportés par le secteur de la santé. Les jeunes, généralement âgés entre 15 et 30 ans, sont les plus touchés par les situations de violence.

>> Dossier : la détention préventive prolongée des mineurs préoccupe les organismes de droits humains

Sur 270 mineurs en détention préventive prolongée dans toutes les prisons du pays, dont le centre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi (Cermicol), 228 n'ont pas encore vu un juge, tandis que 42 sont des condamnés, dénonce le réseau national de défense des droits humains (RNDDH) dans un récent rapport.

Des mineurs sont gardés en prison pendant des années sans passer par devant une autorité judiciaire jusqu'à leur majorité. C'est le cas dans la prison civile de Port-au-Prince, où douze filles arrêtées ont atteint leur majorité en prison, souligne le rapport.

Les responsables des centres de détention ont du mal à assurer le suivi des libérations quand les mineurs incarcérés ont fini de purger leurs peines parce que les dispositifs de ces jugements ne sont pas

Voici quelques constats issus de l'investigation de Ayiti Kale Je :

- Les travailleurs gagnent moins aujourd'hui que sous la dictature des Duvalier;
- Plus de la moitié du salaire quotidien est dépensée dans les repas et les frais de transport;
- Haïti et ses voisins ont tous essayé le modèle de développement des usines d'assemblage, en obtenant rarement les résultats attendus;
- On compte au moins six zones franches ou parcs industriels en développement en Haïti;
- Le nouveau parc industriel du nord comporte des coûts et des risques : de grands mouvements de population, une plus grande pression sur la nappe phréatique, la perte de terres agricoles et il sera construit en bordure d'une zone qui allait être classée « aire marine protégée ».

Pour plus de détail: www.alterpresse.org/spip.php?article1197 et www.alterpresse.org/spip.php?article11977

« Les femmes entre 15 et 25 ans sont les plus touchées par les agressions sexuelles ». Les femmes célibataires se retrouvent aussi dans la catégorie des plus violentées. Une femme peut être agressée jusqu'à 84 ans, d'après les données recueillies.

En ce qui concerne les lieux de perpétration des viols (90% de cas des agressions), le domicile de l'agresseur l'emporte à 44% des cas contre 42% pour le domicile de la victime. La violence conjugale est en hausse depuis ces deux dernières années puisque dans plus de 90% des cas, la violence est exercée par le conjoint, surtout chez les femmes reçues par l'organisation Kay Fanm.

Le document ne fournit aucune statistique sur les violences exercées sur les femmes et les filles vivant dans les camps de personnes déplacées.

signifiés aux autorités de la prison en question, par exemple le cas de la prison civile de Pétienville.

Dans les villes de province, les mineurs en conflit avec la loi passent des mois et même des années en prison sans qu'aucune autorité judiciaire statue sur leurs cas.

Relevant un désintéressement de l'Etat par rapport à la prise en compte des droits des enfants, le RNDDH dénonce le fait qu'ils soient maintenus en détention préventive prolongée.

L'organisme recommande aux autorités concernées de permettre la réalisation des droits des mineurs et d'accélérer le traitement de leurs dossiers de détention.

Pour plus de détail : www.alterpresse.org/spip.php?article11926